

EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 4

Convoqué le 29 août 2014, le conseil municipal s'est réuni le 4 septembre 2014 à 20h00, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN.

Présents : MM (Mmes) Sylvie ADANT-VIOLART, Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Emmanuelle GUERRE, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT.

Excusé : Jean-Luc DONATIN (Pouvoir à Bruno LEHMANN).

Patricia BARBIER a été nommée secrétaire de séance.

▪ **Compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2014**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2014 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

▪ **Compte-rendu commission «Travaux» du 9 juillet**

Il a été établi l'avant projet des travaux du haut de la Grande Rue : assainissement, réseaux secs, revêtements... Les travaux devraient débuter printemps 2015.

▪ **Compte-rendu commission « Assainissement» des 7 et 20 août**

Suite au passage caméra, des dysfonctionnements nécessitent des travaux aux postes de refoulement au Parc et à la Gloriette .

L'automate « Sofrel » qui contrôle toute l'installation de la STEP est HS. Il convient de prévoir son remplacement.

Le 20 août, la réunion s'est tenue en mairie de Raville. L'objectif est de déterminer les modalités d'entretien de la STEP et des postes de refoulement. Celui de la STEP sera effectué par Messieurs Hubert IUNG de Raville et Stéphane BIGEL d'Einville. Quant à l'entretien des postes de refoulement, il sera assuré par nos employés communaux.

▪ **Compte-rendu commission «Travaux» du 28 août**

En présence des représentants de la paroisse, un dossier a été présenté sur le futur aménagement et financement des travaux de rénovation du presbytère.

En ce qui concerne la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, 3 lots diviseront les travaux de réfection de la façade de l'église, afin d'être sûr d'atteindre le montant de la subvention.

Des fiches de poste sont à l'étude pour le personnel communal administratif, technique et école, ainsi que l'élaboration d'un règlement intérieur.

Comme à chaque rentrée, il convient de mettre à jour les conventions d'utilisation des locaux communaux avec les associations locales.

▪ **Avant-projet enfouissement réseaux secs, assainissement, aménagement voirie Grande Rue**

Un chiffrage détaillé de ces travaux a été présenté et adopté à l'unanimité, par le conseil municipal. Le maire est autorisé à déposer le dossier pour un montant estimatif de 529 347 € HT.

▪ **Convention de vente et exploitation groupées de bois**

Les coupes mises à disposition d'ONF par la commune concernent les parcelles 1 et 2 (grumes et affouage) 24 et 28 (vente des grumes). Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour la vente groupée de ces bois. Les charges d'exploitation par ONF se montent à 20 € HT/m³ et les charges de chantier à 0,10 €/m. Les élus acceptent à l'unanimité ces taux de charges.

Les personnes intéressées par l'affouage doivent s'inscrire en mairie le plus rapidement possible.

▪ **Convention avec Familles Rurales pour les NAP**

Dans le cadre de la mise en place des NAP dès cette rentrée scolaire, les communes du RPI ont sollicité l'association Familles Rurales pour coordonner ce dispositif. Une convention doit être signée entre les parties afin de déterminer les modalités de fonctionnement.

Les communes concernées s'engagent à assurer l'équilibre financier de ces NAP. Un acompte de 3000 € sera versé à l'association.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, à l'unanimité des votants (deux élus ne pouvant pas prendre part au vote).

▪ **Location du Familial**

La Communauté de Communes du Sânon sollicite la commune pour l'utilisation du Familial pour un spectacle décentralisé du théâtre la Méridienne de Lunéville, les 14 et 15 novembre. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le prêt gratuit du Familial, excepté les frais de fonctionnement.

L'association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales souhaite organiser un loto au Familial et demande la gratuité de sa mise à disposition. Une réflexion sur les modalités de location est engagée et sera proposée lors du prochain conseil.

▪ **Mise en non valeurs redevance assainissement**

La Trésorerie nous transmet une demande de mise en non valeurs de redevance assainissement. Les élus acceptent à l'unanimité.

▪ **Déplacement radar préventif**

Le radar préventif, installé route de Valhey, alimenté actuellement par énergie solaire ne fonctionnant plus, un devis a été demandé pour le raccorder au réseau électrique. Le coût de ce déplacement est de 1 390.08 € TTC. Une étude complémentaire est nécessaire pour pallier à ce dysfonctionnement.

▪ **Demande subvention Comité des Fêtes pour l'achat d'un plancher de bal**

Le Comité des Fêtes envisage l'acquisition d'un plancher amovible d'une surface de 53 m², pouvant servir à toutes les associations. Il sollicite de la municipalité une subvention exceptionnelle. Les élus acceptent (un contre) de verser 880 € correspondant à 20 % du coût de cet achat (4 440 € TTC).

▪ **Rapport enquête publique plan de zonage assainissement**

Du 4 juin au 4 juillet, le commissaire enquêteur n'a reçu aucune remarque. Il donne un avis favorable au projet.

▪ **Informations diverses**

- Le 24 juillet, la foudre est tombée sur l'école primaire, provoquant des dégâts très importants : la toiture, l'alarme, les visiophones, des infiltrations dans une salle de classe, le système permettant l'accès à internet, la chaudière, les blocs de secours, le chauffe-eau, la sirène extérieure... Une déclaration auprès de l'assurance a été faite. Le montant de l'indemnisation sera connu ultérieurement.

Certains riverains ont remarqué des anomalies sur leur ligne téléphonique depuis cet événement. Ils peuvent se faire connaître en mairie.

- Le 16 août, en hommage à Monsieur Alain VERDENAL, la commune a installé une plaque reconnaissant l'investissement de celui-ci.

- A l'initiative du Conseil Général, des élus ont participé, le 21 août, à une réflexion sur la restructuration du restaurant scolaire.

- Les 21 et 22 août, la commune a dû faire face à une rupture de canalisation d'eau entraînant une coupure d'eau. Les élus, en partenariat avec Veolia, ont mis tout en œuvre pour pallier à ces désagréments. Nous invitons les habitants à communiquer leur numéro de téléphone à Veolia afin d'être tenus informés d'éventuels incidents.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre solidarité.

- Certains habitants ont constaté une forte consommation d'eau facturée par Veolia. Une démarche collective peut être envisagée ; pour cela, se faire connaître en mairie.

- Le 27 août, Madame ISART, Sous-Préfète de Lunéville, a rencontré, à Serres, les maires de différents RPI pour réfléchir à d'éventuels regroupements afin d'éviter l'isolement des professeurs des écoles.

- La Région Lorraine a accusé réception de notre demande de subvention pour la réfection de la façade de l'église.

- Dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs de gaz, devenue obligatoire pour les acheteurs publics, le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle a envoyé une proposition.

- L'opération « Brioches de l'Amitié » organisée par l'AEIM se déroulera du 6 au 12 octobre. Dans notre village, la vente s'effectuera le samedi 11 octobre à partir de 9 heures. Les personnes souhaitant participer à cette action peuvent se faire connaître en mairie. Merci de réserver un bon accueil à ces bénévoles.

- Il est rappelé qu'il est interdit de stationner « quartier du Château ». Merci d'utiliser les emplacements prévus à cet effet.

- Le balayage des rues est prévu le lundi 29 septembre 2014.

- Commémoration du 19 septembre 1944 pour le 70^{ème} anniversaire des fusillés civils sur notre commune. L'AMC et la municipalité organisent un hommage le 19 septembre 2014 à 10h00 devant le monument aux morts situé 29 rue des Magasins. Vous êtes conviés à participer à cet hommage. Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire en mairie avant le 16 septembre 2014 en utilisant le bon ci-dessous.

Prochain conseil : Jeudi 2 octobre à 20 h 00

Coupon Réponse à retourner en mairie

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

participera/participeront

ne participera/participeront pas

A la cérémonie du 19 septembre 2014

Pour faciliter l'organisation, merci de confirmer impérativement votre présence avant le 16/09/14